

L'enfant poupée



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Village de l'Enfance en chanson

Création d'un single sur les Droits de l'Enfant



Action collective de prévention du GUT de Saint-Pierre 1
Arrondissement Sud • Département de La Réunion

« Le Village de l'Enfance en chanson »

L'enfant d'aujourd'hui est l'adulte et le citoyen de demain. Le Département par l'implication des services de la Protection de l'Enfance, est le porte parole des enfants et est garant pour faire valoir leurs droits et leurs devoirs pour assurer leur avenir.

Dans le cadre de la commémoration de la Convention internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, et en lien avec les missions de la Protection de l'Enfance du Département, les travailleurs sociaux du GUT de Saint-Pierre 1 ont voulu mettre l'enfant au centre d'un projet ambitieux autour du chant et de la musique.

L'action collective de prévention a initié un partenariat avec le jeune chanteur MIKL et 12 enfants, âgés de 8 à 17 ans, accompagnés par le service social pour créer deux titres de chanson sur les Droits de l'Enfant. Les jeunes se sont exprimés sur leurs droits (protection, éducation etc.) à partir de leur propre ressenti personnel et familial. Ils racontent leurs histoires et leurs attentes. La mise en confiance instaurée a conduit à une réelle dynamique de groupe grâce à l'atelier d'écriture de chansons et l'atelier de peinture pour la jaquette du disque.

En novembre 2017, un 1^{er} concert très apprécié des jeunes talents avec MIKL a eu lieu lors de la Journée Départementale des Droits de l'Enfant.

En janvier 2018, l'équipe socio-éducative et MIKL ont accompagné les enfants pour l'enregistrement du single au studio Nirvana Studio de Sainte-Anne, qui a fait l'objet d'un reportage 974TV, consultable sur le site internet du Département.

Le 21 juin 2018, pour la fête de la Musique, MIKL et les jeunes chanteurs accompagnés de musiciens du groupe local « Yaouné » ont présenté un spectacle aux agents de l'Arrondissement Sud. Ce fut l'occasion pour Béatrice Sigismeau, Vice-Présidente déléguée à la Culture, de féliciter chacun d'entre eux pour cette belle aventure ainsi que l'équipe socio-éducative du GUT de Saint-Pierre 1 pour leur accompagnement dévoué.

Ce projet innovant a permis par le biais de l'éveil à la culture de redonner confiance aux jeunes et de leur donner la force de se bâtir un avenir avec des perspectives plus positives.



Objectifs

- Faire connaître le single au grand public dans le cadre de la Journée Départementale des Droits de l'Enfant 2019 pour les 30 ans de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant ;
- Informer et sensibiliser les citoyens sur les Droits de l'Enfant ;
- Accompagner les jeunes à exprimer leurs émotions à travers un support culturel ;
- Les mettre au cœur de la société pour construire leur avenir ;
- Faciliter la transition entre le monde de l'enfant et de l'adulte ;
- Faire vivre aux jeunes les étapes d'un travail de production en studio d'enregistrement ;
- Valoriser les talents artistiques des jeunes accompagnés par les services.

Ont participé au chant avec MIKL les enfants :

Kenza AMAGOA
Zia BOTTERO
Marwan CHAKHAD
Rosanna CUVELIER
Beija FONTAINE
Nelsie GARDEBIEN
Sloane GOSSARD
Ashley HOARAU
Emilie MAILLOT
Shalom MAMOSA
Yann NATIVEL
Marc VIDOT



La collaboration avec l'artiste



MIKL

Originaire de Saint-Pierre, MIKL est un jeune auteur, compositeur et interprète réunionnais.

Sa chanson « À la folie » a enregistré 9 millions de vues sur Youtube.

Avec ce titre, il a remporté le trophée du « Hit Local Awards » le 24 février 2018 dans la catégorie Zouk masculin à Paris. Il a représenté l'île de La Réunion à l'Olympia en septembre 2018 pour « Outremer à l'Olympia ».

L'enfant poupée

Comme une poupée sur l'étagère
Je reste toujours planté là
Sans rien dire sans rien faire
Jusqu'à ce que l'on s'occupe de moi

Faire tout ce qu'on me demande de faire
Me taire quand ce ne sont pas mes affaires
Me plier aux règles et à vos lois
Sans même qu'on puisse m'expliquer pourquoi

Mais savez-vous que les poupées parlent maintenant
Et qu'elles aussi sont toutes différentes
Poupées de cire, poupées de son
Tu connais déjà la chanson

Je ne veux pas connaître vos problèmes de grands
Mais ça n'veux pas dire que je veux qu'on me mente
Qu'on me parle et qu'on m'écoute
Qu'on me donne un peu plus d'amour

Voulez-vous bien nous écouter
Car nous ne sommes pas des poupées
Nous avons le pouvoir de penser
Mais surtout le droit de nous exprimer
Acceptez-nous comme nous sommes
Avec nos rêves, nos différences
Nous ne demandons pas grand chose
Respectez les droits de l'enfant
(Bis)

Nous sommes plus que des poupées qui rient et qui dansent
Nous sommes des poupées qui ressentent et qui pensent
Qui ont aussi droit à la parole
C'est-à-dire ?
Le droit de vous dire non
Comme nous avons le droit d'avoir une maison
D'être sous une bonne protection
Être maître de nos décisions
De se laisser bercer par les émotions

Comme vous aussi nous avons un cœur
Ressentons la joie et le bonheur
Nous ne voulons pas être votre souffre douleur
Avec qui l'on partage toutes ses peurs

Nous n'avons pas demandé à être là
Alors veuillez bien respecter nos droits
Et nous accorder votre attention
La même que celle de notre conception

REFRAIN (Bis)

Qu'importe oussa mi lé

Lé pas toujours dessus la même longueur d'onde
Et po toutes ces fois, oussa mon tête té dure mi dis a zot pardon
Nous pourrions avoir des millions de différences
Mais rien ne changera mes sentiments

On se prend souvent la tête
Trop souvent pour des choses bêtes
J'en fais souvent qu'à ma tête
Mais j'apprends de mes erreurs

Vous m'avez mis sur cette terre
Et je veux vous rendre fiers, vous rendre fiers

Qu'importe oussa mi lé
Y yé, y yé, y yé, y woye
Qu'importe oussa mi lé
Y yé, y yé, y yé, y woye
Qu'importe oussa mi lé
Zot sera toujours dan mon kèr, dan mon kèr
Mi va marche toujours semb' zot principes et zot valeurs

Voulant vêtir mon cœur de pierre
Impossible de vous dire je t'aime
À travers ma colère
Difficile de voir votre douleur
Voulant passer de l'amour à la haine
Je me fais beaucoup trop de peine
Donc je dis STOP à cette rancœur
Et prenons que le meilleur

Zot va rest là
Dan mon kèr
Zot va rest là
Dan mon pensée
Et mi dois
Mon respect
Po toute cette zot la fait
Merci po l'amour, la santé
De faire de moin ce que mi lé
Car malgré tout je vous aime

REFRAIN

Qu'importe oussa mi lé

Qu'importe oussa mi lé

Qu'importe oussa mi lé
Zot sera toujours dan mon kèr, dan mon kèr
Mi va marche toujours semb' zot principes et zot valeurs

Témoignages des enfants

« J'étais content de profiter de la musique. Ça a été très difficile et très long. J'ai relevé les défis de vivre en groupe... de m'entraîner à chanter... participer à un groupe de jeunes. Je voudrais renouveler cette expérience un jour et faire partie d'un groupe de musique. J'ai aimé voir le studio d'enregistrement et faire les illustrations de la pochette. J'ai aimé faire partie du groupe pour le spectacle au GUT pour le 21 juin pour la fête de la musique. »

Marc

« J'ai vécu une expérience inoubliable du début jusqu'à la fin de la réalisation des chansons et aussi le jour de l'enregistrement. Au départ, je dessinais pour réaliser la jaquette et par la suite, j'ai pu intégrer le groupe de chanteurs. L'ambiance du groupe était joyeuse de A à Z, à l'entraînement comme au studio. »

Yann



La Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)

ou **Convention relative aux Droits de l'Enfant**

C'est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits fondamentaux des enfants tout en prenant en compte leur besoin de recevoir une assistance et une protection spécifiques en raison de leur vulnérabilité.

L'équipe encadrante autour du projet

GUT de Saint Pierre 1 • Arrondissement Sud

Conseil Départemental de La Réunion

- **Rachelle Taillée**, responsable du GUT Saint-Pierre 1
- **Laurita Payet-Alendroit** : Cadre Technique Social
- **Patrick Adras** : éducateur spécialisé AECD
- **Christine Beaucourt** : éducatrice spécialisée AECD
- **Anne-Lise Calogine** : éducatrice spécialisée AECD
- **Line K/Bidy** : éducatrice spécialisée placement
- **Alexandra Lauret** : éducatrice spécialisée au AECD
- **Philippe Mussard** : éducateur spécialisé placement

Partenaires impliqués

- **Les familles**
- **Les assistantes familiales**
- **La maison de production Studio Nirvana**
- **MIKL**, artiste chanteur
- **Les musiciens du groupe « Yaouné »**
- **Le collège Les Tamarins de Saint-Pierre**



Déclaration des Droits de l'Enfant

PARCE QUE TOUS LES ENFANTS

ONT DES DROITS, DES DEVOIRS

| | |
|--|--|
| Art. 1 : La définition de l'enfant | Art. 25 : La révision de ton placement |
| Art. 2 : La non-discrimination | Art. 26 : La sécurité sociale |
| Art. 3 : Le Bien-être | Art. 27 : Un niveau de vie décent |
| Art. 4 : L'exercice effectif de tes droits | Art. 28 : L'éducation |
| Art. 5 : Être guidé par tes parents | Art. 29 : Les objectifs de ton éducation |
| Art. 6 : La vie et le développement | Art. 30 : Les droits des enfants des minorités ou de populations autochtones |
| Art. 7 : Un nom et une nationalité | Art. 31 : Le droit aux loisirs |
| Art. 8 : La protection de ton identité | Art. 32 : La protection contre l'exploitation |
| Art. 9 : Vivre avec tes parents | Art. 33 : La protection contre la drogue |
| Art. 10 : Retrouver ta famille | Art. 34 : La protection contre l'exploitation sexuelle |
| Art. 11 : Être protégé de toute sortie ou tout non-retour illicite de ton pays | Art. 35 : La protection contre l'enlèvement, la vente |
| Art. 12 : La liberté d'opinion | Art. 36 : La protection contre les autres formes d'exploitation |
| Art. 13 : La liberté d'expression | Art. 37 : La protection contre la torture et la privation de liberté |
| Art. 14 : La liberté de pensée, de conscience et de religion | Art. 38 : La protection en cas de conflits armés |
| Art. 15 : La liberté d'association | Art. 39 : La réadaptation et la réinsertion |
| Art. 16 : La protection de la vie privée | Art. 40 : Les droits des enfants devant la justice |
| Art. 17 : L'information | Art. 41 : La protection la plus favorable |
| Art. 18 : Les responsabilités de tes parents | Art. 42 : Faire connaître la convention |
| Art. 19 : Être protégé contre les mauvais traitements | |
| Art. 20 : Une protection pour l'enfant privé de son milieu familial | |
| Art. 21 : L'adoption | |
| Art. 22 : L'enfant réfugié | |
| Art. 23 : L'enfant handicapé | |
| Art. 24 : La santé et aux services médicaux | |

Parce que tous les parents, tous les adultes doivent les respecter, le 20 novembre 1989 l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Le Département aux côtés des Réunionnais



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion